

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2223

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 41, substituer aux mots :

« le développement des énergies renouvelables identifiées en application du I »

les mots

« l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, identifiées en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte des modifications de coordination et de rédaction, pour reprendre l'expression visée à l'article cité du code de l'énergie.